



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Édouard

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière

---

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil a adopté le *Règlement 2021-316 sur l'imposition et le paiement par versements des taxes municipales, des taux de taxation, de compensation et les modalités de perception pour l'exercice financier 2022* lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2022.

**DONNÉ** à Saint-Édouard, ce 1<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.

---

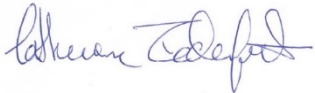
Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 1<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 1<sup>er</sup> février 2022.



---

Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière